

**Rapport de la Fédération Suisse des Avocats (SAV/FSA) à l'attention de la conférence des président-es européens à Vienne**

Après deux années de disette due au COVID et à ses effets collatéraux, l'année 2021-2022 a été riche en rencontres, en réflexions stratégiques, en définition de nouveaux objectifs et, d'ores et déjà, en concrétisation de certains d'entre eux.

Ainsi, en janvier 2022, le Conseil a participé à une retraite de trois jours à Wengen afin de réfléchir à la vision stratégique de la Fédération pour les 3-5 ans à venir. Les discussions ont été empruntées à la fois de diversité et de créativité, et l'art du consensus régnant lui a permis de synthétiser les idées dans un document de 4 pages servant dorénavant d'inspiration et de "vade mecum" au Conseil de la FSA.

L'année sous revue 2021/2022 a d'abord été celle de la mise en place d'un important projet conçu et élaboré lors de la période précédente : la modernisation du Code Suisse de Déontologie (CSD). L'un des objectifs stratégiques du Conseil de la FSA est de moderniser, par des mesures appropriées et évolutives, le cadre réglementaire de la profession d'avocat en Suisse. Dans ce contexte, l'interprétation des dispositions de la LLCA par le TF, les tribunaux cantonaux et les autorités de surveillance revêt une importance de premier plan. Force est de constater que des questions d'interprétation pointues se posent régulièrement. Pour d'autres professions, comme les ingénieurs, les architectes ou les médecins, les tribunaux et les autorités se réfèrent également aux règles fédératives lorsqu'il s'agit d'interpréter le cadre réglementaire. Lors des traditionnels échanges entre le Conseil de la FSA et le Tribunal fédéral, les représentants de ce dernier ont confirmé au Conseil que des règles déontologiques suffisamment concrètes donnaient souvent de bonnes impulsions dans la future jurisprudence liée au droit des avocats. Or, le CSD en vigueur ne répond pas toujours aux enjeux du quotidien, d'où cette démarche. Avec un CSD actualisé et concrétisé dans les domaines les plus importants de notre profession, il est important de soutenir le développement du cadre législatif et, si possible, y participer.

Soumis au Conseil de la FSA en janvier, le projet de CSD a été remis le 14 mars 2022 et explicité aux Ordres cantonaux lors de la Conférence des Bâtonniers du 14 5 mars avril 2022. Une procédure de consultation a ensuite débuté le 14 avril, laquelle devrait se terminer le 15 septembre avant de faire l'objet d'une mise en commun lors de la Conférence des Bâtonniers de l'automne 2022. Enfin, une fois un consensus trouvé, également quant au langage épïcène employé, le texte final sera soumis à l'Assemblée des Délégués de juin 2023 pour acceptation.

C'est d'ailleurs également à cette occasion (Congrès à Lucerne de juin 2023) que sera célébré les 125 ans de la FSA, étape importante pour la Fédération. 125 ans d'histoire et seulement deux femmes Présidentes ! Ce constat a incité le Conseil de la FSA à suivre l'inspiration des précédents Président et Conseil, et de profiter de l'élan de la soussignée pour apporter une réflexion plus inclusive et intégrative au sein de la FSA et de promouvoir en son sein une plus grande diversité, notamment en ce qui concerne les genres et les plus jeunes membres de la profession. Ainsi, le 4 avril 2022 a été créé le Forum du Jeune Barreau FSA (FJB FSA – FJA SAV), lequel regroupe plus d'un tiers des membres de notre Fédération de moins de 40-45 ans, sous la direction d'un Conseil composé de 13 jeunes avocat·es. Leurs prochaines activités vont se focaliser en particulier sur le renforcement des liens et le développement du networking au moyen des réseaux nationaux et internationaux, la participation de la FSA dans les réseaux sociaux, la mise en place d'un Microsite dédié aux membres du Forum et permettant notamment le partage de moult informations, et, enfin, l'organisation d'évènements sociaux, d'ateliers et de conférences, en particulier dans le domaine de la numérisation. Deux des membres seront en outre délégué par la FSA au sein de l'AIJIA (Association internationale des Jeunes Avocats).

La question de la diversité et du rôle ainsi que de la place des femmes dans notre profession est un autre sujet qui fait actuellement l'objet de l'attention soutenue du Conseil. En effet, si l'attribution du Prix Emilie Kempin-Spyri, à l'occasion de la journée des Avocats de 2021 à Lucerne, a permis de mettre en lumière l'engagement de la FSA pour les questions d'égalité et de diversité, depuis lors, la soussignée est intervenue fréquemment à ce sujet à l'occasion de plusieurs événements et articles publiés par divers médias (voir [www.sav-fsa.ch/fr/news](http://www.sav-fsa.ch/fr/news)). En particulier, lors de la Journée des Professions libérales du 16 novembre 2021, son intervention a permis d'explicitier les résultats de l'étude réalisée sur mandat de la FSA : " Une profession en robes et en chiffres" (FSA revue de l'avocat 9/2021) et de proposer des mesures concrètes que la profession et ses organisations professionnelles doivent prendre pour que les femmes non seulement accèdent à la profession, mais également qu'elles puissent s'y maintenir. De plus, lors d'une table ronde organisée par l'Ordre autrichien des Avocat·es à l'occasion de la Journée internationale de la Femme du 8 mars 2022, la soussignée est intervenue et elle a publié un article au sujet de l'influence de la pandémie sur les questions d'égalité dans l'édition spéciale "Oesterreichisches Anwältinnen Blatt".

Enfin, sous son impulsion et celui d'un groupe d'avocates, membres de divers Conseils cantonaux, le Conseil se penche actuellement sur la mise en place d'un "Women Chapter" au sein de la FSA et sur l'organisation d'une "Journée de l'Avocate " qui aura lieu au début 2023.

Autre sujet de prédilection, par ailleurs clairement mentionné dans le Code suisse de déontologie (art. 9), la médiation et les ADR (modes alternatifs de résolution des conflits) ont occupé le Conseil et le secrétariat général, lesquels ont constitué une nouvelle Commission spécialisée en médiation. Celle-ci a travaillé d'arrache-pied et elle a créé une

nouvelle formation, intégralement assurée par la FSA avec l'apport de nombreux intervenants-spécialistes externes, conduisant au port du titre convoité de Médiatrice-Médiateur FSA. En Romandie, le cursus de formation a débuté en janvier 2022 et, en Suisse alémanique, il commencera au printemps 2023.

La FSA a au surplus poursuivi ses nombreuses activités en matière de spécialisations dans les domaines du droit du travail, de la famille, des successions, de la construction-immobilier, du bail, de la responsabilité civile et des assurances) et elle assuré en partie la poursuite de la formations continues de nos membres spécialistes.

Le Conseil de la FSA estime qu'il est important de disposer d'assistants juridiques bien formés pour travailler dans les études d'avocats, mais également dans l'administration ou les services juridiques des entreprises. Notre profession est en pleine mutation. Une pression concurrentielle croissante se fait sentir, en particulier dans un domaine aussi cardinal que le conseil juridique. Les clients sont de plus en plus habiles dans la négociation d'accords sur les honoraires. Ceci pose des défis majeurs à la profession d'avocat-e. Les mots-clés sont désormais efficacité, spécialisation et standardisation. Dans ce contexte, les professionnels bénéficiant d'une solide formation et d'une expérience dans le soutien des activités d'avocat et de conseil juridique gagneront en importance. Ces assistants juridiques correspondent aux paralegals des États-Unis d'Amérique. Les assistants juridiques qui disposent de la formation et de l'expérience suffisantes doivent à l'avenir pouvoir exercer leur profession avec un titre reconnu au niveau fédéral. À cet égard, ils doivent réussir des examens exigeants, à l'issue desquels ils obtiennent leur diplôme d'assistant juridique. La FSA s'est déclarée prête à assumer le rôle de fédération responsable de ce vaste projet. Les examens professionnels fédéraux seront organisés dès 2023.

Favoriser l'accès à la justice par la digitalisation reste bien sûr l'un des axes principaux des préoccupations de la FSA actuellement et ces prochaines années. Ainsi elle poursuit son grand investissement participatif au sein du projet Justitia 4.0 et elle a mis sur pied, à l'échelle nationale, plusieurs séminaires sous forme de workshops axés sur la pratique et intitulés "Sur le chemin de la numérisation".

Dans le domaine de l'élaboration des lois et règlements fédéraux, la FSA suit de près les projets en discussion au Parlement. Ont en particulier fait l'objet de prises de positions les questions sur la loi COVID et sa réglementation d'application, les modifications de la LBA (questions liées au secret professionnel), les réflexions relatives à la modifications du Code de procédure civile (notamment: juristes d'entreprise, création de tribunaux commerciaux internationaux, anglais langue de la procédure, actions collective, les dispositions sur les frais de justice) et du Code de procédure pénale (en particulier, les articles 147a et 101a.1 bis), le projet d'identité électronique et les nouvelles dispositions du Code des obligations sur l'instauration d'un Trust suisse.

Dans le cadre des contacts internationaux de la FSA, il est à noter que les contacts avec les Barreaux francophones et germanophones ont pu reprendre, en particulier lors de

réunions à Bordeaux et à Vaduz en automne 2021, de même que les activités au sein du CCBE, de l'UIA, de l'IBA et du FBE, pour la Présidence de laquelle l'ancien membre du Conseil, Me Marc Labbé, a posé sa candidature.

Les rencontres avec le Département de justice et police et le Tribunal fédéral ont également repris à l'automne 2021 et elles ont donné lieu à des partages intéressants et constructifs.

La guerre en Ukraine ayant secoué le monde et en particulier l'Europe, le Bureau de la FSA entretient des contacts avec l'Ordre des Avocat·es d'Ukraine. Une page dédiée à la question des réfugiés, aux offres de services et de prises en charge par les Ordres Cantonaux a été mise en place sur le site de la FSA de même que l'utilisation de notre bourse d'emploi <https://www.sav-fsa.ch/fr/news>.

De plus, la FSA est intervenue auprès du SECO ensuite de son interprétation de l'Ordonnance instituant des mesures en lien avec la situation en Ukraine (RS 946.231.176.72) dans la mesure où celui-ci affirmerait que le secret de l'avocat ne s'appliquerait pas dans le cadre de la mise en œuvre des sanctions et tout particulièrement dans le contexte de l'obligation de déclaration de la connaissance de valeurs patrimoniales appartenant aux personnes désignées à l'annexe 8 de l'ordonnance précitée. Sur mandat de la FSA, le Prof. Marcel Niggli a rendu un avis de droit, le 20 avril 2022, indiquant clairement la primauté du secret de l'avocat et du secret professionnel. Cet avis a été transmis au SECO et au Département fédéral de Justice et Police. Il a également fait l'objet de communications médiatiques.

Favoriser les liens avec les Ordres cantonaux et assurer une communication effective avec nos membres sont deux des axes de notre vision stratégique fixé en début d'année 2022. C'est ainsi que la soussignée accompagnée de son Secrétaire général, René Rall, ainsi que du "parrain" ou de la "marraine" du Canton concerné (chaque membre du Conseil étant désigné parrain/marraine d'un ou plusieurs Ordres cantonaux à proximité) a initié un "Tour de Suisse" qui lui aura permis de rencontrer les représentants de 12 Ordres cantonaux d'ici à l'été 2022. Cette magnifique expérience est riche de renseignements sur le rôle et l'identité d'avocat·e, la vision du métier ainsi que la diversité de ses préoccupations et de ses attentes. Ces échanges ouverts et cordiaux sont très appréciés de part et d'autre. Ils permettent de resserrer les liens et favorisent un travail en commun au bénéfice des membres et de la profession.



Birgit Sambeth Glasner  
Präsidentin SAV

Bern im Mai 2022